

Être traité au Centre externe de dialyse



Vous allez continuer votre traitement d'hémodialyse au Centre externe de dialyse. Cette fiche contient l'information à connaître pour que ces traitements se déroulent en toute sécurité.

Qu'est-ce qu'une dialyse?

Il s'agit d'un traitement qui nettoie le sang et élimine l'excès de liquide de votre corps quand les reins n'arrivent plus à bien le faire.



Pourquoi dois-je la faire au Centre externe de dialyse?

Votre état de santé est devenu assez stable pour que votre traitement n'ait plus besoin d'être fait à l'hôpital. Les services et les traitements du Centre externe de dialyse sont équivalents à ceux offerts à l'hôpital. Des médecins y voient les patients chaque semaine et vous serez également suivi par des néphrologues du CHUM.

L'équipe pourra vous transférer à l'hôpital si votre état de santé le demande.

Combien de temps dure ce traitement?

Il dure environ 4 heures. Il faut en général venir le faire 3 fois par semaine.

Vous ne pouvez pas être accompagné d'un proche dans la salle de traitement à moins d'une permission spéciale.

Quand dois-je aller à mon traitement?

On vous donne un horaire selon les places disponibles.

Vos 3 jours de traitement sont les lundi, mercredi et vendredi ou les mardi, jeudi et samedi.

Le traitement vous est toujours donné au même moment de la journée, soit le matin, l'après-midi ou le soir.

Si un de vos examens est prévu le même jour qu'un traitement, avisez-nous pour qu'on le déplace.

Si vous voulez un autre horaire, demandez-le à votre infirmière. Elle vous inscrira sur une liste d'attente pour le changer.

Que dois-je apporter?

Portez des vêtements qui donnent un accès facile à votre veine (par le cathéter ou la fistule).

À chaque séance, vous devez apporter :

- Vos médicaments si vous devez en prendre au même moment que votre traitement (ex. : insuline).
- Des chaussures et des vêtements de rechange. Il arrive que des gouttes de sang tachent vos vêtements ou vos couvertures.
- Une couverture et un oreiller pour votre confort.
- Un cadenas pour votre casier. Laissez une clé ou le numéro au commis en cas d'urgence. Le Centre n'est pas responsable des objets perdus ou volés.
- Des écouteurs pour l'écran multifonctionnel.
- De la lecture ou un autre passe-temps. Il y a un accès sans fil à l'internet dans le Centre.
- Un verre si vous voulez vous servir de la machine à glace.
- De la monnaie si vous voulez vous servir de la machine à café.
- Des collations ou un repas léger. Un frigo et un four à micro-ondes sont disponibles sur place.



ATTENTION

Il est conseillé de ne pas manger de gros repas, car ils peuvent causer des vomissements ou des chutes de pression lors du traitement. La nutritionniste pourra vous conseiller.

Que dois-je faire lors de mon arrivée au Centre?

Merci d'arriver 15 à 20 minutes avant le début de votre traitement. Ce temps est nécessaire pour bien vous préparer.

ENTRÉE

- Montez au 6^e étage et entrez dans le Centre avec la puce qu'on vous a prêtée. Si vous l'avez oubliée, sonnez à l'interphone. Un membre du personnel vous ouvrira la porte. En cas de perte ou de vol de la puce, avisez-nous vite pour qu'on la désactive. Des frais sont à prévoir pour la remplacer.
- À l'entrée, vous devez vous laver les mains avec un gel antiseptique.
- Déposez dans votre casier tout ce dont vous n'aurez pas besoin durant le traitement.
- Allez aux toilettes. C'est fortement conseillé, car vous ne pourrez pas vous lever pendant les 4 heures que durera le traitement. Si vous le faites, on devra arrêter le traitement et on ne pourra pas le recommencer. En cas d'envie pendant le traitement, on peut vous donner une bassine ou un urinoir.

SALLE D'ATTENTE



- Asseyez-vous dans la salle.
- Lorsque vous entendez votre nom à l'interphone, vous pouvez entrer directement dans la salle de traitement où on vous dit d'aller.

Des événements indépendants de la volonté de notre personnel peuvent parfois causer du retard. L'équipe du Centre met tout en œuvre pour que votre attente se déroule le mieux possible.

SALLE DE TRAITEMENT

- Lavez-vous à nouveau les mains en entrant. Si vous avez une fistule, nettoyez votre bras avec de l'eau et le savon prévu à cet effet.
- Pesez-vous. Enlevez votre veste, vos souliers et vos accessoires avant de monter sur la balance. Cela permet d'estimer le surplus d'eau dans votre corps et de bien régler l'appareil. **Le poids sur la balance doit être vu par un membre du personnel.** Une erreur dans votre poids peut avoir de graves effets sur le traitement. Notez-le sur le papier à remettre à l'infirmière après le traitement.
- Si vous prévoyez de manger un repas complet durant le traitement, il faut aussi le peser.
- Prenez votre température avec le thermomètre sur place. Cela permet de régler l'appareil pour que votre sang reste à la bonne température lorsqu'il est hors de votre corps.
- Assoyez-vous à la place qui vous est assignée et attendez. Une infirmière viendra prendre votre pression artérielle et vous poser des questions sur votre état de santé depuis votre dernier traitement. Il est important de l'aviser de tout changement. Elle commencera ensuite votre traitement.

Avissez-nous si de nouveaux médicaments vous ont été prescrits.

Comment se déroule le traitement ?

Il se déroule comme à l'hôpital. Des médecins et des infirmières vont venir vous voir tout au long du traitement.

Une prise de sang est parfois faite avec l'appareil d'hémodialyse. Elle permet de voir si le traitement agit comme prévu. Si une prise de sang vous a été demandée par un autre médecin que votre néphrologue, montrez l'ordonnance à l'infirmière **avant le traitement** pour qu'elle puisse la faire.

Sonnez la cloche d'appel si vous avez un malaise ou pour toute autre demande.

Si des alarmes se déclenchent sur votre appareil à dialyse, **il ne faut jamais toucher à celui-ci**, sauf s'il s'agit d'alarmes pour lesquelles vous avez été formé. Un membre de notre équipe viendra vous voir.

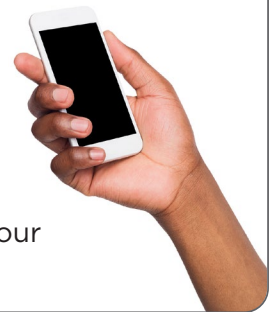


IMPORTANT

Il est interdit de se mettre debout durant le traitement. Vous pourriez tomber.

Si une alarme d'incendie se déclenche pendant votre traitement, respectez la marche à suivre donnée lors de votre formation.

Vous ne pouvez utiliser votre cellulaire qu'entre les interventions des infirmières. Lorsque vous vous en servez pour téléphoner, merci de parler à voix basse afin de garder le lieu calme pour tous les patients.



APRÈS LA DIALYSE

- > Si vous avez une fistule : après le retrait des aiguilles, faites une pression sur les points de ponction avec votre main ou une pince de compression. Maintenez-la pendant 10 minutes. Si vous saignez toujours, continuez un peu plus longtemps.
- > L'infirmière prend votre température. Si votre état le permet, elle prend votre pression artérielle assis et debout.
- > Pesez-vous après le traitement de la même façon que vous l'avez fait avant celui-ci. Une fois le poids vu par un membre du personnel, ajoutez-le sur la feuille. Cela permet de savoir la quantité de liquide retiré de votre corps.
- > N'oubliez pas de récupérer vos effets personnels dans votre casier et de vous laver les mains avant de partir.



Appelez l'un de ces numéros si vous avez l'un des signes suivants :

- > Vous faites de la fièvre avec une température plus élevée que 37,5 °C (99,5 °F)
- > Vous vous sentez étourdi (chute de pression)

Y a-t-il des précautions à prendre une fois à la maison ?

- > Reposez-vous.
- > Prenez vos médicaments de la manière prescrite.
- > Notez vos symptômes afin d'en faire part à l'équipe de soins au prochain traitement.

Où faut-il faire le traitement ?

5455, avenue de Gaspé
6^e étage
Montréal, Québec
H2T 3B3

Qui dois-je appeler si j'ai des questions ou si je ne peux pas venir à un rendez-vous ?

Appelez le Centre externe de dialyse, du lundi au samedi, de 7 h à minuit.

> 514 890-8314

Qui dois-je appeler si j'ai des soucis de santé ?

En cas de situation d'urgence, appelez le **9-1-1**.

Sinon, appelez une infirmière du CHUM :

> 514 890-8086

Ce service est offert 7 jours sur 7, 24 h sur 24. Lors de l'appel, assurez-vous d'avoir votre carte d'assurance maladie en main.



RESSOURCES UTILES

Il existe d'autres fiches santé produites par le CHUM. Demandez lesquelles pourraient vous convenir.



Vous pouvez aussi les consulter directement sur notre site chumontreal.qc.ca/fiches-sante



Questions

Le contenu de ce document ne remplace d'aucune façon les recommandations faites, les diagnostics posés ou les traitements suggérés par votre professionnel de la santé.

Pour en savoir plus sur le Centre hospitalier de l'Université de Montréal chumontreal.qc.ca

En plus de votre médecin, plusieurs professionnels de la santé du Centre externe de dialyse pourront vous aider. Notre équipe comprend tous ceux dont vous avez besoin. Voici les principaux. N'hésitez pas à les contacter.

Infirmière praticienne spécialisée (IPS)

Elle vous accompagne, vous et votre famille, dès votre diagnostic d'insuffisance rénale terminale. Elle fait un plan de soins sur mesure selon vos besoins. Elle ajuste votre traitement et vous prescrit des examens s'il le faut. Elle peut demander des consultations avec des médecins spécialistes.

> 514 890-8000, poste 31811

Travailleuse sociale

Elle peut vous venir en aide dans plusieurs aspects de votre vie touchés par vos problèmes de reins. Elle fait une évaluation pour trouver les interventions qui pourront répondre à vos besoins. Elle assure aussi le lien entre tous les professionnels qui sont là pour vous aider.

> 514 890-8000, poste 35637

Nutritionniste

Elle vous propose un régime adapté à votre état de santé. Elle vous donne des conseils pratiques (ex. : idées de repas, aliments à choisir, recettes). Elle fait un suivi et vous aide à adapter votre diète selon les résultats de vos prises de sang.

> 514 890-8000, poste 25605



Pour en savoir plus sur le Centre hospitalier de l'Université de Montréal
chumontreal.qc.ca

Plusieurs sources d'aide existent pour vous accompagner. Il suffit de trouver celle qui répond le mieux à vos besoins.

Information sur l'insuffisance rénale

La Fondation du rein offre beaucoup d'information sur le sujet.

> rein.ca

Pour les études

Aide financière aux études :

Si vous êtes aux études, vous pourriez obtenir des bourses. Il suffit d'envoyer avec votre demande le formulaire suivant : *Certificat médical - Étudiant - Déficiences fonctionnelles majeures et autres déficiences reconnues*.

> www.afe.gouv.qc.ca

Cliquer sur « Programme d'allocation pour des besoins particuliers - Adultes » → Dans la section « À consulter aussi », cliquer sur « Formulaire » → 1015 - Certificat médical - Étudiant - Déficiences fonctionnelles majeures et autres déficiences reconnues

Association générale des insuffisants rénaux (AGIR) :

AGIR accorde selon certains critères une aide aux études de 500 \$ aux insuffisants rénaux.

> **514 852-9297**

> agir.ca

Pour les impôts

Au moment de faire vos impôts, vous avez droit à des crédits, comme :

- > Le crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH), dans votre déclaration à l'Agence de revenu du Canada.
- > Le montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques, dans votre déclaration à Revenu Québec.

Dans le site de la Fondation du rein, vous trouverez plus d'information sur les crédits que vous pouvez avoir chaque année :

> rein.ca

Cliquer sur Soutien → Ressources → Info impôt.

Soutien psychologique

Fondation du rein :

> rein.ca

Cliquer sur Soutien → Entraide

Pour faire appel au programme ENTRAIDE-JUMELAGE :

> **1 866 390-7337**

Écoute Entraide :

> **1 855 EN-LIGNE (365-4463)**

Tel-Aînés :

> **514 353-2463**

Multi-Écoute :

> **514 737-3604** (soutien disponible en plusieurs langues)

Pour les voyages

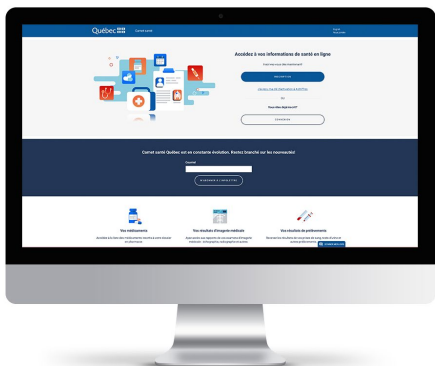
Renseignez-vous auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) sur les différents services couverts hors Québec et des ententes avec d'autres pays pour votre prise en charge médicale à l'étranger.

Pour en savoir plus sur le Centre hospitalier de l'Université de Montréal
chumontreal.qc.ca

En tant que patient, il est important de connaître vos droits.

Consentement aux soins

En général, le consentement du patient est requis pour recevoir des soins. Voir la fiche santé [Le consentement aux soins](#). Vous devez au début du traitement signer un formulaire dans lequel vous acceptez qu'on vous donne les soins prévus.



Votre dossier médical

Vous pouvez voir les résultats de vos prises de sang et de vos examens en vous inscrivant au Carnet santé Québec :

> carnetsante.gouv.qc.ca

Pour obtenir une copie de votre dossier médical, 2 options s'offrent à vous :

1 Envoyer une demande écrite en utilisant le formulaire Autorisation de communiquer des renseignements contenus au dossier. Vous pouvez le trouver dans le site du CHUM :

> chumontreal.qc.ca

Cliquez sur Patients → Ma santé mon dossier médical

2 Envoyer une lettre datée et signée contenant tous les renseignements suivants :

- Nom et prénom
- Date de naissance

- Numéro de carte d'assurance maladie
- Numéro de dossier médical (si possible)
- Numéro de téléphone pour vous joindre en cas de besoin
- Documents requis et date approximative des examens passés ou soins reçus
- Adresse postale
- Adresse courriel

Vous pouvez envoyer cette demande :

- Par courriel à l'adresse : divulgarion.archives.chum@ssss.gouv.qc.ca

- Par télécopieur au **514 412-7606**

- Par la poste à l'adresse :

Centre hospitalier de l'Université de Montréal
Service des archives médicales
1000, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2X 0C1

Plainte

S'il y a lieu, vous pouvez contacter le Bureau du commissaire local aux plaintes et à la qualité des services pour obtenir de l'aide, pour déposer une plainte, pour lui demander d'intervenir ou pour toute question.

> **514 890-8484**

> chumontreal.qc.ca

Dans le menu au bas de la page, cliquer sur « Commissaire local aux plaintes ».

Pour en savoir plus sur le Centre hospitalier de l'Université de Montréal
chumontreal.qc.ca